

UN PROGRAMME D'ASSURANCE COLLECTIVE ADAPTÉ AUX ENTREPRISES DE L'INDUSTRIE DE L'HORTICULTURE ORNEMENTALE. ENFIN!

La FIHOQ, en collaboration avec HortiCompétences et Les conseillers en avantages sociaux SAGE, offre maintenant aux membres de ses associations affiliées un tout nouveau programme d'assurance collective en horticulture ornementale.

En vigueur depuis le 1^{er} mars, ce nouveau programme est spécifiquement adapté pour les entreprises dont les employés travaillent plus de 6 mois par année.

En plus d'être adapté, les économies réalisées peuvent atteindre 25%, représentant pour certaines entreprises des économies de plusieurs milliers de dollars. Ce programme est exclusif aux entreprises membres des associations affiliées à la FIHOQ.

Ainsi, les entreprises membres de la Fédération peuvent maintenant offrir de meilleures conditions à leurs employés tout en bénéficiant d'économies substantielles.

Une offre exclusive aux membres... Des avantages concurrentiels pour vos employés!

Un programme d'assurance collective qui répond à vos besoins...

COMMENT ?

- ✓ Assurance soins médicaux (paramédicaux, hospitalisation, ambulance, voyage)
- ✓ Assurance invalidité à court et long terme (assurance salaire)
- ✓ Assurance médicaments
- ✓ Assurance soins dentaires
- ✓ Assurance maladies graves
- ✓ Assurance-vie
- ✓ Autres protections disponibles

POUR QUI ?

Pour tous les employés travaillant 26 semaines (6 mois) et plus par année dans une entreprise oeuvrant en horticulture ornementale membre d'une association affiliée à la Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec (FIHOQ).

POURQUOI ?

- ✓ Pour garder vos employés dans votre entreprise en leur offrant plus d'avantages.
- ✓ Pour intéresser des employés potentiels.
- ✓ Pour vous démarquer des autres employeurs.

- ✓ Parce que ce programme est flexible, adapté à l'industrie de l'horticulture ornementale et qu'il vous permet de choisir les options selon vos besoins.

Sans régime d'assurance collective, vos employés doivent défrayer des frais annuels importants pour l'assurance médicaments à la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ). Comme employeur, vous pouvez faire la différence! En adhérant à notre nouveau programme d'assurance collective.

Si vous participez déjà à un plan d'assurance collective, la force du regroupement peut vous faire économiser de façon substantielle ou vous permettre d'améliorer la couverture déjà proposée à votre personnel.



Des milliers de dollars d'économie!

DES FRAIS DE MUTUALISATION... RÉDUITS AU MAXIMUM

Des exemples concrets...

Scénario 1 : Entreprise de 9 employés

(4 plans individuels et 5 plans familiaux)

Actuel	Membres FHOQ	Économie
4 X 127 \$ = 508 \$	4 X 7 \$ = 28 \$	
5 X 350 \$ = 1 750 \$	5 X 19 \$ = 95 \$	
Total: 2 258 \$	Total: 123 \$	2 135 \$

Scénario 2 : Entreprise de 24 employés

(11 plans individuels et 13 plans familiaux)

Actuel	Membres FHOQ	Économie
11 X 127 \$ = 1 397 \$	11 X 7 \$ = 77 \$	
13 X 350 \$ = 4 550 \$	13 X 19 \$ = 247 \$	
Total: 5 947 \$	Total: 324 \$	5 623 \$

Scénario 3 : Entreprise de 49 employés

(24 plans individuels et 25 plans familiaux)

Actuel	Membres FHOQ	Économie
24 X 60 \$ = 1 440 \$	24 X 7 \$ = 168 \$	
25 X 165 \$ = 4 125 \$	25 X 19 \$ = 475 \$	
Total: 5 565 \$	Total: 643 \$	4 922 \$

Quelle que soit la dimension de votre entreprise, que vous ayez 2 ou 250 employés qui travaillent 6 mois et plus par année, vous avez tout à gagner en adhérant à la nouvelle mutuelle d'assurance collective que vous propose votre Fédération et HortiCompétences!

En plus des économies liées aux frais de mutualisation, les membres des associations affiliées à la FHOQ réaliseront des économies d'échelle importante grâce à une diminution des frais d'administration et au pouvoir de négociation de leur Fédération.

Si vous êtes intéressé à réduire vos coûts en assurance collective en tablant sur un regroupement efficace, il suffit de compléter la *Fiche de l'entreprise* ci-jointe et nous la retourner par télécopieur au 1-866-922-8989. Ce formulaire ne constitue qu'une expression d'intérêt et, par conséquent, n'entraîne aucun engagement de votre part.

Vous pouvez également visiter les sites de la FHOQ [www.fhoq.qc.ca] ou d'HortiCompétences [www.horticompetences.ca] et vous rendre à la section « Programme d'assurance collective en horticulture ornementale » pour y télécharger le formulaire.

Rappel

Ce programme d'assurance collective est réservé aux entreprises qui oeuvrent en horticulture ornementale et qui sont membres d'une association affiliée à la FHOQ.

Fiche de l'entreprise pour devis

Nom de l'entreprise: _____

Nom de la personne responsable: _____

Titre de la personne responsable: _____

Nombre d'employés: _____

Téléphone: _____ Télécopieur: _____ Courriel: _____

Votre entreprise a-t-elle déjà un régime d'assurance collective? OUI NON

Avec quel assureur? _____

Date de renouvellement: Jour _____ Mois _____ Année _____

Si non, désirez-vous recevoir de l'information sur la mise en place d'un régime d'assurance collective?
OUI NON

Je suis membre d'une association affiliée à la FHOQ: OUI NON

Précisez la ou les associations dont vous faites partie: _____

Veillez retourner cette fiche à l'attention de Jimmy Turcotte, de la firme SAGE. Télécopieur: 1-866-922-8989.